



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

OFP/DAL/S.MAR.N°196/2020

02 DEC 2020

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 136/2020, relatif à l'Acquisition, installation et mise en service des équipements de métrologie destinés aux cités des métiers et des compétences de la région AGADIR et NADOR ; répartie en lots suivants :

Lot n°1 : Équipement de métrologie

Lot n°2 : Machine à mesure tridimensionnelle automatique

Vu que la commission d'appel d'offres a relevé un vice de procédure pour une discordance entre le montant de l'estimation publiée et celle établie par le maître d'ouvrage du lot n° 2 d'appel d'offres n° 136/2020.

DECIDE

Annuler le lot n° 2, de l'Appel d'Offres ouvert n° 136/2020, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 Paragraphe 2-a « lorsqu'un vice de procédure a été décelé » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

La Directrice Générale

Loubna TRICHA